



© Freepik

Ancrées en régions

Fondations territoriales, des leviers du mécénat local

Elles mutualisent moyens et compétences des différents acteurs pour agir au plus près des besoins du territoire

Difficile d'estimer aujourd'hui le nombre de fondations territoriales en France. Censées intervenir localement dans tous les champs de l'intérêt général, elles réunissent à Lille, Bordeaux ou encore

Orléans, des entreprises, des acteurs publics et des membres de la société civile. Leur but: mutualiser des moyens, financiers ou matériels, pour accompagner des programmes destinés à lutter contre la

précarité, le mal-logement, ou à améliorer l'accès à l'éducation et à l'emploi. Encore peu connues, elles cherchent à se rendre plus visibles dans le paysage du mécénat, et à faire connaître leur rôle fédérateur.

Bordeaux Mécènes Solidaires a été créée en 2013 par la mairie de Bordeaux, le centre communal d'action sociale et le Crédit Municipal. "Le projet a été porté par une élue, Véronique Fayet, en charge de l'action sociale et qui avait une fibre militante associative. Les subventions publiques commençaient à baisser et elle ressentait une frustration de ne pas pouvoir soutenir financièrement et humainement les associations locales investies dans le social, raconte Stéphanie Ioan, directrice de la fondation. Elle avait aussi l'envie très forte de créer des relations entre les entreprises et les associations, et que ces deux mondes travaillent ensemble." Une

gouvernance partagée public-privé et société civile est alors mise en place. "Nous investissons dans des projets qui vont amener

La création de fondations territoriales est encore un phénomène récent. Il s'inspire des "community foundations", mouvements philanthropiques largement développés dans les pays anglo-saxons.

à l'autonomie, comme l'emploi et le logement. Nous intervenons également pour soutenir des actions de lutte contre la précarité, contre les violences intrafamiliales dans les quartiers difficiles ou dans les

campagnes", détaille la directrice. Les financements sont en grande partie apportés par les entreprises, notamment locales, comme la société d'ingénierie Cap Ingelec, le spécialiste des produits du bâtiment Partedis, ou encore le bailleur social Mésolia. La création de fondations territoriales dans les régions est encore un phénomène récent. Il s'inspire des "community foundations", mouvements philanthropiques largement développés dans les pays anglo-saxons. La Fondation de Lille, née en 1988 à l'initiative de l'ancien Premier ministre Pierre Mauroy, est l'une des pionnières en France. "Il souhaitait créer ainsi un outil au service de la collectivité - le Nord-Pas-de-Calais

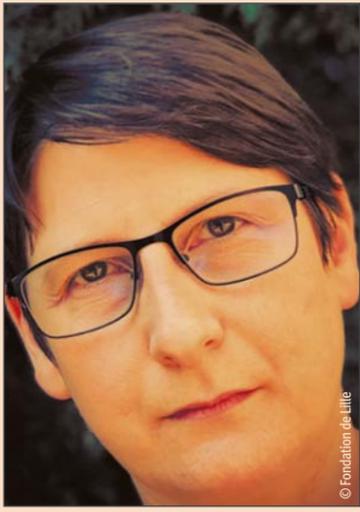
à l'époque -, des entreprises et des habitants, centraliser et collecter des dons pour répondre aux besoins spécifiques de la région qui a vécu beaucoup de crises sociales et économiques, relate la directrice de la fondation de Lille, Delphine Vandevoorde. La fondation est privée, même si nous avons été aidés techniquement par la ville de Lille, qui nous héberge dans des locaux lui appartenant."

L'objet social est très large et a trait à l'action sociale d'urgence, l'éducation, la formation, l'accès à l'emploi, les questions environnementales, culturelles et patrimoniales... "Nous menons ces actions en lien avec les acteurs du territoire et nous sommes aussi une fondation abritante, c'est-à-dire que nous



© Bordeaux Mécènes Solidaires

"On parle de RSE, mais la responsabilité territoriale des entreprises, dont le mécénat est un outil, se développe également." Stéphanie Ioan, Bordeaux Mécènes Solidaires.



“Le but est de faire connaître davantage les fondations territoriales, pour qu’elles aient un vrai positionnement dans le paysage des organismes à but non lucratif.” Delphine Vandevorde, Fondation de Lille.

apportons notre expertise et notre ingénierie à d’autres porteurs de projet qui veulent également créer une fondation”, ajoute la directrice.

Une mission d’intérêt général

Il n’existe pas de définition précise des fondations territoriales car elles n’ont pas aujourd’hui de statut juridique. Selon le Centre français des fonds et fondations (CFF), une association qui regroupe les acteurs du secteur, elles répondent en général à plusieurs critères. “Ces fondations font partie de l’économie sociale et solidaire. Par nature, elles

sont animées par une mission d’intérêt général, qui dépasse l’intérêt de chacun des membres de la fondation, mais leur particularité est de s’attacher à un territoire donné. Indépendantes de l’État, elles peuvent être ouvertes à un nombre d’acteurs plus ou moins limité, mais il doit y avoir un équilibre dans la gouvernance. Elles n’appartiennent à personne”, indique Marion Lelouvier, présidente du CFF. Difficile également d’en établir le nombre. Le CFF a donc lancé, fin 2022, un annuaire des fonds et fondations, avec le ministère de l’Intérieur, qui est la tutelle principale du secteur des fondations, et le ministère des Finances pour mieux les identifier. Laurent Fesneau emploie le mot “catalyseur territorial” pour définir les contours de la Fondation Orléans, dont il est délégué général, et qui a été initiée par le Crédit Mutuel du Centre, EDF, Thémis Assurances, la ville d’Orléans et l’Université qui y est implantée. “Notre rôle n’est pas d’agir à la place des associations, mais de les aider dans leurs actions. Nous avons par exemple lancé un projet sur la prévention de la pauvreté chez les jeunes dans le cadre d’un partenariat avec l’institut Break Poverty, un fonds de dotation français. Nous avons interrogé près d’une quarantaine d’acteurs socio-économiques, ainsi que des acteurs de l’éducation, pour identifier les difficultés qui n’étaient pas aujourd’hui couvertes par les services sociaux et par les associations.”

Admical, l’incubateur d’engagement collectif local

Créer une dynamique territoriale demande de l’ingénierie de coopération. C’est ce qu’apporte l’incubateur, qui aide les collectifs à faire naître leur fondation.

“Nous avons lancé un incubateur d’engagement collectif pour répondre à un besoin des entreprises. La grande majorité du mécénat est portée par les TPE-PME, qui ont un vrai objectif d’ancrage territorial, d’où le besoin de développer en local de la coopération et des innovations sur leur territoire de prédilection et d’intervention”, explique Perle Lagier, responsable du mécénat collectif et sportif au sein d’Admical, une association reconnue d’intérêt public qui développe le mécénat des entreprises et des entrepreneurs. Reste que créer cette dynamique territoriale demande de l’ingénierie de coopération “qui n’est pas vraiment maîtrisée par les acteurs locaux, car cela demande des façons innovantes de travailler entre entreprises, associations, citoyens et collectivités”, poursuit la responsable. L’incubateur a donc pour objectif d’accompagner

les collectifs et de les aider à passer de l’idée à la création effective d’une fondation territoriale. Il est soutenu par des subventions de la Fondation de France, du ministère de la cohésion des territoires et, dernièrement, de la fondation Crédit Mutuel. Un premier appel à projets en 2023 a permis de retenir deux collectifs, l’un à Valenciennes et le second en Guadeloupe. “Dans les deux cas, il s’agit d’entreprises issues de l’économie classique ou de l’ESS, et qui avaient l’envie d’agir en commun au profit de l’intérêt général. Pendant un an, nous les avons accompagnées avec des ateliers d’intelligence collective, un mix entre accompagnement coaching et formation”, détaille Perle Lagier. La fondation M’Guadeloupe est née en décembre 2023 sous l’égide de la Fondation de France. Dans la Vienne, c’est sous l’impulsion du centre des jeunes dirigeants d’entreprise Poitiers-Châtellerauld, d’une représentante du Grand-Poitiers et de huit dirigeants, que la Fondation territoriale de la Vienne est née. Ses créateurs prévoient d’être rejoints par 100 à 150 entreprises dans les deux prochaines années. “C’est exactement ce que nous recherchons avec cet incubateur: créer de véritables territoires de mécénat collectif”, se félicite Yann Queinnec, délégué général d’Admical. Un nouvel appel à projets sera prochainement lancé. ■

Un appel à projets a ensuite été lancé et 14 acteurs sélectionnés. “Notre idée n’est pas de réinventer ce qui existe déjà, mais de voir ce qui marche et comment le déployer à une plus grande échelle”, souligne Laurent Fesneau.

Des soutiens locaux

Pour financer l’ensemble de ces actions, la fondation a besoin de 800000 euros sur trois ans. Elle a déjà assuré le financement de près de 40 % de ses besoins. “Nous sommes encore en phase de levée de

“Le mécénat territorial est aussi l’occasion pour les dirigeants d’entreprise de rencontrer des politiques, des représentants de l’État et de l’université sur un pied d’égalité”

fonds, indique le délégué général qui se montre optimiste. *Beaucoup de dirigeants ont l’envie de participer à des actions. C’est dû au développement de la responsabilité sociale des entreprises, qui concerne les grandes entreprises, mais aussi les PME. Ce mouvement vient aussi des salariés qui souhaitent que leurs entreprises s’investissent dans des causes.”* Ce soutien, financier ou matériel, est de plus en plus issu du terrain local. “Dans des territoires comme l’Orléanais, qui compte surtout des villes moyennes, il existe un attachement local important. Le mécénat territorial est aussi l’occasion pour les dirigeants d’entreprise de rencontrer des politiques, des représentants de l’État et de l’université sur un pied d’égalité”, observe Laurent Fesneau.

Malgré le climat économique, les difficultés rencontrées par certains secteurs comme celui de la promotion immobilière, le mécénat ne faiblit pas. “D’autres secteurs comme celui du numérique réussissent très bien dans notre région, assure Stéphanie Ioan, de Bordeaux Mécènes. On parle de RSE, mais la responsabilité territoriale des entreprises, dont le mécénat est un outil, se développe également.” La marge de progression est forte. “Il n’y a finalement que 9 % des entreprises qui font du mécénat, ce qui représente environ 108000 entreprises pour un montant de dons d’environ 3,6 milliards d’euros”, estime Yann Queinnec, directeur général d’Admical, une association, reconnue d’intérêt public, qui développe le mécénat des entreprises et des entrepreneurs.

Un rôle d’intermédiaires

Reste que les fondations territoriales manquent encore de visibilité. “Il y a deux ans, le Centre européen des fondations [devenu Philea, ndr] et la fondation Porticus, en lien avec l’Espagne et le Portugal, nous ont proposé de porter un programme intitulé ‘C2C’, indique Delphine

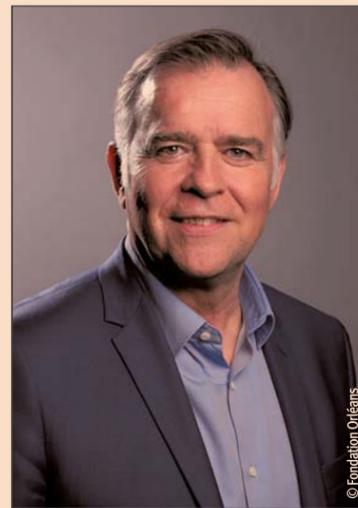
Vandevorde. *Le but est de mettre en place en France un groupement des fondations territoriales, de les faire monter en compétence et de les faire connaître davantage auprès des pouvoirs publics et des entreprises dans les territoires, pour qu’elles aient un vrai positionnement dans le paysage des organismes à but non lucratif.”* Elles ont des atouts à faire valoir. “Des entreprises nous ont déjà contactés car elles ne savaient pas quelles associations aider, ni comment s’assurer de la manière dont leurs dons seraient utilisés. Nous pouvons jouer le rôle d’intermédiaires, sécuriser juridiquement et fiscalement les dons, poursuit la responsable. Il faut leur montrer l’intérêt de se positionner sur une fondation territoriale qui dispose d’une bonne connaissance de son territoire, et travaille avec l’ensemble des acteurs publics et privés.” Pour les associations, qui ne disposent pas toujours de moyens humains importants, l’avantage est de ne plus avoir, ou en moindre proportion, à collecter directement des fonds auprès des entreprises pour financer leurs actions. ■

ANNE THIRIET

Chiffres clés

Depuis 2010, le montant des dons déclarés auprès de l’administration fiscale a été multiplié par 2,3 et le nombre d’entreprises par 3,8. Les trois priorités en matière de mécénat d’entreprise sont l’éducation (34 %), la culture (22 %) et le social (21 %). Agir au plus près des territoires constitue également une motivation majeure pour 31 % des entreprises mécènes, en général, et pour 47 % des ETI, en particulier.

Source: baromètre du mécénat d’entreprise Admical avec l’Ifop 2022.



“Notre rôle n’est pas d’agir à la place des associations, mais de les aider dans leurs actions.” Laurent Fesneau, Fondation Orléans.

Le mécénat de compétences, un potentiel à exploiter

Cette formule consiste à mettre à disposition des salariés volontaires, sur leur temps de travail, au profit d’un organisme ou d’un projet d’intérêt général

Si les entreprises privées peuvent soutenir financièrement des associations, fondations et œuvres diverses, il existe un autre levier d’action: être mécène de compétences, en apportant des moyens, notamment humains, à la cause à défendre. Créée en 2003, cette formule consiste à mettre à disposition des salariés volontaires, sur

leur temps de travail, au profit d’un organisme ou d’un projet d’intérêt général. Elle ouvre droit, pour l’entreprise, à une défiscalisation à hauteur de 60 % du coût réel de la mise à disposition. Quant aux salariés, salaire et avantages sont maintenus durant la durée de la mission. Selon le baromètre Admical/Ifop, il s’agit aussi d’un moyen de fidéliser les salariés et de diversifier les parcours de carrière. Les salariés y voient quant à eux une occasion de sortir de la routine (71 %) et l’effet de fidélisation est effectif puisque 77 % des répondants estiment que ce mécénat a augmenté l’attachement qu’ils portent à leur entreprise. Déjà ouvert aux salariés du secteur privé, le mécénat de compétences a été mis en place, à titre expérimental, par un décret du 27 décembre 2022 pour les fonctionnaires de l’État et de

certaines collectivités territoriales, jusqu’au 27 décembre 2027. Il permet aux fonctionnaires concernés, après accord de leur administration, de mettre leurs compétences au service d’organismes d’intérêt général, par le biais d’une convention de mise à disposition. Dans le privé, cette solution devrait se développer. “Des modifications devraient être apportées au mécénat de compétences qui, en raison d’une erreur juridique, n’était ouvert qu’aux entreprises de plus de 500 salariés. Avec d’autres partenaires comme l’Alliance pour le mécénat de compétence ou Pro Bono Lab, nous avons mis l’accent sur ce point auprès du ministère du Travail, explique Yann Queinnec, délégué général d’Admical. L’ouverture à toutes les entreprises devrait passer par une loi dans les semaines à venir.” ■